

12.1 Demande de moratoire sur l'installation de compteurs à radiofréquences par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT le projet d'Hydro-Québec d'installer des compteurs de nouvelle génération à radiofréquences ;

CONSIDÉRANT les préoccupations de citoyens concernant les effets sur la santé de ces nouveau compteurs ;

IL EST

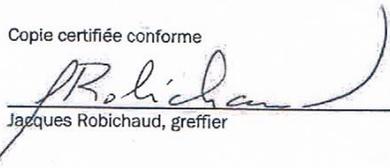
Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2013-08-08.253

DE DEMANDER au gouvernement du Québec qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire de 3 mois concernant l'installation de compteurs de nouvelle génération à radiofréquences sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme



Jacques Robichaud, greffier